

Département
des Landes

Éducation



DOSSIER DE PRESSE

Rentrée scolaire 2025-2026

Lundi 1^{er} septembre
Collège Cap de Gascogne à Saint-Sever

Le mot du Président

Animé par la volonté de favoriser la réussite éducative, l'ouverture d'esprit et le vivre ensemble, le Département agit concrètement pour l'émancipation des jeunes landais.

Dans les collèges, notre effort est constant, aussi bien dans la qualité des infrastructures que dans l'affectation de moyens et d'outils au service de l'action éducative.

L'opération « Un collégien, un ordinateur portable » en faveur de l'accessibilité au numérique éducatif ou le « XL Impro Club » qui porte l'ambition de la collectivité de permettre aux jeunes d'accéder à la culture et de travailler leur aisance à l'oral en sont des exemples phares.

En cette rentrée 2025-2026, nous réaffirmons notre détermination à offrir à chacun des plus de 17 300 collégiens scolarisés dans les 39 collèges publics landais les meilleures conditions pour réussir. La restauration scolaire, domaine dans lequel le collège Cap de Gascogne est exemplaire, en fait pleinement partie.

La restauration scolaire est en effet bien plus qu'un simple service : elle est un pilier de santé publique, un vecteur d'égalité, et un levier économique pour nos territoires. C'est un axe stratégique fort de la politique départementale : pour les seuls collèges, elle représente près de 2 millions de repas par an.

Le processus des groupements de commandes alimentaires, qui entre dans sa phase opérationnelle, constitue un outil de transformation permettant de mieux organiser la rencontre entre la demande des établissements et l'offre locale.

Sur ce sujet comme sur les autres, le Département continuera de s'appuyer sur un travail collaboratif et de proximité avec l'ensemble des acteurs. Alors que l'évolution à la baisse des effectifs dans le 1^{er} degré se poursuit, il appelle l'État à maintenir et même à renforcer les moyens qu'il affecte à l'éducation et à porter une attention toute particulière aux écoles situées en milieu rural.

Xavier Fortinon, président du Conseil départemental des Landes

Le Département investit dans les collèges



- » **39 collèges**
- » **17 321 collégiens sur l'année scolaire 2024-2025**
- » **200 000 m² de surfaces à gérer**
- » **37 établissements** (hors cité scolaires) **à entretenir**
- » **30,9 M€ de budget en 2025**
- » **4,838 M€ de dotations de fonctionnement pour les collèges**
- » **5,1 M€ pour le numérique éducatif**
- » **13,9 M€ pour l'entretien et la rénovation des collèges**

Opérations en cours en 2025 :

- » **Restructuration** – extension du collège François Truffaut de Saint-Martin-de-Seignanx (travaux démarrés en août 2024 pour une livraison au second semestre 2027).
- » **Rénovation** des façades du collège Rosa Parks de Pouillon.
- » **Poursuite** de plusieurs études dont celles afférentes à la restructuration totale de la demi-pension du collège Jean Mermoz de Biscarrosse et à la restructuration partielle du collège du Pays d'Orthe de la cité scolaire de Peyrehorade, en partenariat avec la Région.
- » **Démarrage** des études opérationnelles en vue de la reconstruction du collège Jean-Claude Sescousse de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

LE COLLÈGE CAP DE GASCOGNE DE SAINT-SEVER

FICHE D'IDENTITÉ



» Principal

Madame Maud KOSMICKI

» Adjoint-gestionnaire

Madame Emilie CERVEAU

» Elus du Conseil départemental au conseil d'administration

Titulaires

Monique LUBIN
et Olivier MARTINEZ

Suppléants

Christine FOURNADET
et Didier GAUGEACQ

» Secteurs de recrutement

Audignon/Aurice/Banos/
Bas-Mauco/Cauna/
Coudres/Dumes/Eyres-
Moncube/Haut-Mauco/
Montaut/Montsoué/Saint-
Sever/Sarraziet

» Effectif scolaire

434 élèves à la rentrée 2025

» Personnels techniques départementaux

8 agents dont 1 cuisinier responsable de production et 1 second de cuisine,
1 agent de maintenance et 5 agents d'entretien polyvalents

» Dotation Globale de Fonctionnement allouée au collège par le Département, pour permettre son fonctionnement et ses activités

118 348 € en 2025 (pour mémoire 81 293€ en 2019)

» Dispositif de co-financement des achats réalisés par le collège (2025)

Subvention du Département de 7 028 €, portant sur du matériel pédagogique, du mobilier scolaire, des ressources documentaires.

Subvention du Département de 2 996 € pour du matériel ergonomique pour les agents d'entretien.

» Opération « Un collégien, un ordinateur portable » (2024-2025)

220 élèves et 30 enseignants ont été dotés d'ordinateurs portables

» Aides aux familles

7 556 € de bourses départementales pour l'année scolaire 2024-2025 (68 bourses allouées).

» Bâtiments

Restructuration et extension du collège inaugurées à la rentrée 2018 (3,76 M€).

» Restauration scolaire et projets éducatifs associés

Statistiques Egalim : 57,5 % de produits durables et de qualité dont 30,5 % de bio

Collège précurseur dans l'expérimentation du compostage et du tri des déchets alimentaires, en complément du dispositif Éco-Tribu déjà en place, afin de renforcer la lutte contre le gaspillage.

Collège labellisé Écocert.

Collège participant au PADT « Les Landes au menu ! ».

La restauration, un engagement constant du Département

Attaché à proposer une restauration scolaire de qualité et accessible à tous, le Département poursuit ses efforts et soutient le pouvoir d'achat des familles dans un contexte d'inflation.

Il accompagne aussi les établissements au quotidien, afin qu'ils disposent de matériels et de process adaptés aux enjeux de la restauration scolaire en restant attentifs aux défis liés au développement durable. Un accompagnement qui s'illustre au travers d'actions clefs.

› Formation cuisine

Depuis 2021, le Conseil départemental des Landes organise et consolide la professionnalisation des responsables de production et des seconds de cuisine par la mise en place d'ateliers culinaires – confection de menus végétariens, techniques de cuisson, etc. – mais aussi de formations sur l'organisation, le management, la réglementation en cuisine et la sécurité alimentaire, tout en incitant aux échanges entre pairs.

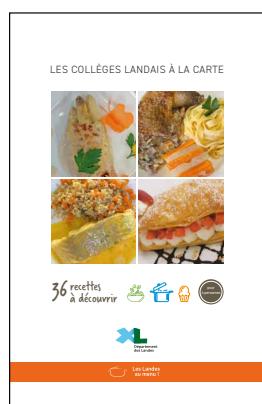
› Ergonomie des espaces de restauration

Afin de garantir le respect de la qualité de vie au travail, le Département intègre l'ergonomie des postes de travail dans chacun de ses programmes de construction et de rénovation des espaces de restauration. Lutte contre les gestes répétitifs, équipements à niveau constant, maniable, léger... il s'agit de préserver la santé des agents, d'améliorer leurs conditions de travail et d'assurer un service de qualité, rendant l'environnement de travail plus durable, sécurisé et performant. Une démarche qui favorise aussi l'attractivité des métiers de la restauration.

Dans le même esprit, une attention particulière est portée à l'achat de matériel d'entretien afin d'améliorer les conditions de travail des agents techniques au travers d'un cofinancement renforcé de la collectivité (85 000 €).



› Livre de recettes



Chaque jour, les cuisiniers s'attachent à éveiller le goût des élèves en valorisant les produits locaux et de saison. Outre des repas de qualité et équilibrés, s'ajoute la production de « recettes signatures », reflets de la richesse de leurs compétences.

Afin de mettre en lumière et de transmettre ce savoir-faire collectif, un livre de ces recettes – dans une version pour 4 convives – a été élaboré et remis à chaque famille de collégiens. Il contient 36 recettes qui sont le fruit de l'expérience et de la créativité des agents mais aussi des échanges entre pairs qui ont prévalu à sa création.



- » **92,7 % des collégiens sont demi-pensionnaires (collèges publics)**
- » **Près de 2 M de repas servis par an**
- » **Attendus de la loi Egalim : 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio**
Moyennes départementales sur le 1^{er} semestre 2025 : 39,7 % de produits durables et de qualité dont 24,4 % de produits bio
- » **9,3 € : coût moyen de fabrication d'un repas**
- » **3 € : tarif de restauration unique en 2025 (dont 2,25 € de part assiette minimum)**
- » **2,47 € : part assiette constatée en 2024**
- » **4,4 M€ : Achats de denrées dans le département en 2024**

La mise en place de groupements de commandes alimentaires : une nouveauté 2025

Pour franchir un nouveau cap au regard des objectifs de la Loi Egalim (50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio), le Département a mené, avec les collèges publics landais une étude d'opportunité et de faisabilité en vue de la mutualisation d'achats de denrées alimentaires.

Conduite par un prestataire (Société EPSA – AGRIATE Conseil), cette étude a mis en évidence la pertinence de la création de 5 groupements de commande sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux objectifs suivants :

- sécuriser les procédures d'achats telles que définies dans le code de la commande publique ;
- favoriser les circuits courts en accompagnant les agriculteurs et les producteurs locaux dans la structuration et la valorisation de leur offre grâce, notamment, au montage d'un partenariat profitable tant aux collèges qu'aux acteurs territoriaux ;
- recourir à une alimentation de qualité ;
- maîtriser les coûts alimentaires ;
- répondre aux enjeux de développement durable.

En complément de réunions d'information organisées en avril 2025, un sourcing territorial a été mené auprès des producteurs, éleveurs et agriculteurs locaux, afin d'identifier leurs capacités de production ainsi que les contraintes auxquelles ils sont confrontés.

135 opérateurs économiques du territoire ont été contactés afin de leur présenter la démarche ; 52 ont pu être rencontrés.

Les étapes à venir :

- élaboration concertée de cahiers des charges des futurs marchés qui devront répondre aux spécificités du territoire et aux attentes exprimées par les collèges et les producteurs locaux,
- signature des marchés avec les opérateurs au printemps 2026,
- démarrage opérationnel le 1^{er} janvier 2027.

Cette démarche des 5 groupements sera pilotée par 2 agents départementaux (une diététicienne et un coordonnateur de groupements) et 2 commissions :

- La Commission Chefs à Chefs (CCC) qui animera chaque groupement : les chefs de cuisine de chaque secteur participeront à la démarche de construction du plan alimentaire conduite par la diététicienne, et échangeront sur leurs pratiques.
- La Commission ancrage territorial qui assurera le suivi de la démarche en analysant l'évolution des données Egalim, le coût des denrées et les éventuelles difficultés remontées lors des échanges chefs à chefs (concernant les équipements, la formation des personnels, ou autre.)



Les actions éducatives



Soucieux de l'épanouissement et du développement de l'esprit critique des collégiens, le Département porte un grand nombre d'actions qui leur sont destinées et soutient des structures qui proposent des ressources éducatives aux enseignants.

Ces actions éducatives visent à compléter les enseignements proposés au collège en lien avec les enjeux et les compétences du Département, tels que le vivre ensemble (égalité femmes-hommes) ou la culture scientifique (un nouveau dispositif itinérant dans les collèges est notamment déployé depuis la rentrée 2024).

L'ensemble des offres proposées aux enseignants est recensée dans le Guide des propositions éducatives.

Le collège Cap de Gascogne de Saint-Sever a notamment pu bénéficier des actions suivantes :

› Le dispositif « Culture en Herbe »

Depuis plus de 10 ans, ce dispositif départemental invite, au sein d'une structure éducative landaise, un artiste ou une équipe artistique professionnelle durant une année scolaire afin d'y mener un travail de « création partagée ».

« Culture en herbe » répond à des objectifs pédagogiques, culturels et artistiques attendus dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel de l'élève, mais valorise également son parcours citoyen : développer le vivre ensemble via un projet collaboratif, développer sa personnalité, améliorer son rapport à l'autre, découvrir des métiers.



Durant l'année scolaire 2024-2025, le collège a accueilli 3 artistes de la Compagnie ES3-Théâtre (40) autour de sa création artistique Nostalgie du réconfort. Des ateliers de théâtre ont été menés avec les 29 élèves d'une classe de 4^e.

La restitution du projet, co-construit entre l'équipe pédagogique et la compagnie s'est tenue le 20 mai 2025 au Cloître des Jacobins. Il s'agissait d'une représentation théâtrale mettant en scène les portraits des familles des élèves, élaborés à partir de leurs propres interviews.



Le dispositif « L'Éco-Tribu, mon collège passe au vert »

Depuis 2016, le Département déploie ce dispositif dédié à la prévention et à la gestion des déchets.

30 établissements participent via :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets issus de la restauration collective,
- la collecte des déchets d'emballages (cartons, plastiques, ferreux, verre) et des papiers,
- la réduction de la consommation de papier et la maîtrise de la politique d'achat (produits écoresponsables),
- la sensibilisation des élèves à l'origine des produits et au savoir-faire local (visite d'exploitations/entreprises agricoles par des élèves de 6^e et/ou 5^e couplées à des défis zéro gaspi).



En 2022, 2 nouvelles thématiques ont été intégrées dans le dispositif Éco-Tribu en adéquation avec les objectifs portés par le Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) et la stratégie départementale de la transition énergétique des Landes : **la consommation d'eau et son potentiel de réduction** ainsi que **la consommation d'énergie et son potentiel de réduction**.



De 2022 à 2025, **5 établissements** ont testé la mise en œuvre d'actions telles que :

- la réduction de la consommation d'eau au niveau de la cuisine, des toilettes, de l'entretien des salles, etc.,
- la réduction de la consommation d'énergie au niveau de l'éclairage, du chauffage, des postes informatiques, de la cuisine, etc.

Au vu des résultats positifs, le Département a décidé d'étendre la démarche à l'ensemble des collèges d'ici 2029.

LE COLLÈGE DE SAINT-SEVER ENGAGÉ DEPUIS 2017 DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Assiettes « Petite faim / Grande faim » au choix des élèves selon leur appétit,
- Positionnement du pain tranché avant le plat chaud. 2/3 tranches maximum au 1^{er} passage avec possibilité de se resservir,
- Présentation de fruits en libre-service tous les jours et travail sur les fruits coupés,
- Réalisation d'un mini affichage pour présenter le produit exemple ci-après des produits laitiers,
- Affichage de la campagne nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire en salle de restauration.



Depuis octobre 2022, en partenariat avec le SIETOM de Chalosse et le Département, l'établissement dispose également de 3 composteurs de 1000 litres : l'un pour le stockage de broyat végétal (récupéré en déchèterie ou sur place), l'autre pour l'apport des biodéchets à chaque fin de service (mélangés avec du broyat), le dernier pour la maturation du compost pendant 6 à 8 mois.

Une démarche de valorisation des biodéchets en compost entre dans le cadre d'un projet pédagogique de carrés potagers.

Enfin, l'établissement s'apprête à lancer le tri sélectif de tous les déchets d'emballages produits (y compris ceux des retours plateaux) au sein de l'établissement en partenariat avec le SIETOM de Chalosse et le Département.

Les aides à destination des jeunes

› La gratuité du transport scolaire en 2025-2026

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la compétence transports scolaires est exercée par les autorités organisatrices compétentes — la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération du Grand Dax, Mont de Marsan Agglomération et le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour.

Or, assurer le maillage territorial et la gratuité du transport scolaire fait partie intégrante du projet éducatif global du Conseil départemental dans les Landes en raison de sa compétence relative aux secteurs de collège, définis en concertation avec l'Education nationale et la communauté éducative.

Le Département a ainsi décidé de maintenir la gratuité du transport scolaire dans les Landes pour l'année scolaire 2025-2026 en prenant en charge le coût de cette gratuité au profit des organisateurs de transport scolaire landais, selon les mêmes modalités que celles conclues précédemment avec la Région.

Sur l'année scolaire 2024-2025, plus de 23 000 élèves empruntant les transports scolaires ont bénéficié de ce soutien soit une dépense annuelle de 2,15 M€. Ceci représente une économie moyenne de l'ordre de 92 € par élève.

Par ailleurs, le Département soutient les actions d'information des élèves concernant le transport en bus, menées par les partenaires (ADATEEP, Prévention routière).



› Favoriser l'accès au sport au collège et en dehors

Au-delà de son soutien au sport scolaire (subventions pour le fonctionnement de l'UNSS, aides aux associations sportives des collèges et lycées, organisation de la Journée départementale du sport au collège...), le Département encourage la pratique sportive en club des élèves domiciliés dans les Landes et scolarisés en 6^e.

Pour cela, il attribue, sous la forme d'un chèque sport, une aide à l'inscription dans un club sportif affilié à un comité départemental ou dans une association sportive scolaire relevant de l'UNSS.

D'un montant forfaitaire de 50 €, ce sont 1300 chèques sport qui ont été attribués en 2024-2025.



› Soutenir l'engagement des jeunes

En 2016, le Département a instauré des aides réservées aux jeunes de 17 à 30 ans, conditionnées à la réalisation de parcours d'engagement. Il s'agit d'aides à la formation des animateurs socio-culturels (BAFA), au permis de conduire (aide dès 15 ans) ainsi qu'au brevet national français de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

En 2024, 450 structures ont accueilli un ou plusieurs jeunes dans le cadre de ces parcours d'engagement, impliquant la réalisation de 40 heures de bénévolat. Ces parcours offrent aux jeunes une opportunité de développement personnel, tout en constituant un levier important pour de nombreuses associations. En parallèle, cette expérience peut éveiller chez ces jeunes l'envie de poursuivre leur engagement bénévole au-delà de la mission initiale, contribuant ainsi au dynamisme des associations.

En 2024, 7 missions labellisées d'engagement citoyen ont été approuvées permettant à 17 associations souhaitant conventionner avec le Département de fluidifier la gestion des parcours d'engagement des jeunes qu'elles accueillent.



» 6 201 bourses accordées depuis 2016
» 1197 bourses accordées en 2024
» 310 480 € versés aux jeunes en 2024
» 374 associations et 76 établissements publics ou collectivités accueillantes dans le cadre des parcours d'engagement en 2024

Départemental des Landes
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex

⊕ **infos**

Contact presse :

Solène Méric

Tél. : 05 58 05 40 01

07 64 45 69 06

landes.fr

Xlandes-Info.fr

Les Landes, le Département 